



Point 14

Association Service de consultation bernois pour sans-papiers (VBBS); crédit pour les années 2018 – 2021; décision

Proposition:

Le Synode approuve une contribution à l'association «Service de consultation bernois pour sans-papiers» sous forme d'un crédit récurrent de CHF 50'000.- par an pour la période 2018 – 2021 (compte n° 595.331.02).

Explication

1. Les sans-papiers en Suisse

Il n'existe pas de chiffres précis sur le nombre de migrantes et de migrants vivant en Suisse sans autorisation de séjour en règle (sans-papiers). Des études réalisées à la demande de la Confédération l'estiment respectivement à 76'000 (dans une fourchette de 58'000 à 105'000, Volkswirtschaftliche Beratung AG Bâle, 2015), à 90'000 (Longchamp, 2005), et entre 70'000 et 180'000 (Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, 2002). D'autres estimations aboutissent à des chiffres plus élevés. Les raisons pour lesquelles un individu devient un sans-papiers sont nombreuses. L'étude de 2015 montre que les personnes originaires d'Amérique centrale forment le plus grand groupe de sans-papiers, suivies de personnes de l'Europe de l'Est. Neuf adultes sans-papiers sur dix exercent une activité lucrative. Beaucoup travaillent dans des ménages privés, mais de nombreux emplois sont aussi fournis par le secteur de la construction et de l'hôtellerie. Environ 10 % des sans-papiers sont mineurs.

La problématique des sans-papiers est pleine de contradictions et loin d'être résolue. La politique officielle suisse a du mal à reconnaître les réalités et à voir les êtres humains et leurs droits au-delà de l'application du droit des étrangers et de l'asile, ainsi qu'à trouver des solutions pour que les droits fondamentaux soient respectés.

2. L'association du Service de consultation bernois pour sans-papiers

En 2004, le projet des Eglises «Rendre le quotidien plus humain – Respecter les droits fondamentaux des sans-papiers!» a recommandé la création d'un service de consultation privé digne de confiance pour les sans-papiers du canton de Berne. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, en collaboration avec des œuvres d'entraide, des syndicats, d'autres organisations ainsi que des particuliers, ont largement contribué à la fondation en 2005 de l'association du Service de consultation bernois pour sans-papiers et à l'engagement d'une assistante sociale travaillant à mi-temps. Les Eglises nationales ont dès le début soutenu ce projet.

L'association a pour mission d'améliorer la situation sociale et juridique des sans-papiers, notamment par les mesures suivantes:

- conseil et accompagnement individuels et aide matérielle ponctuelle en cas d'urgence ;
- collecte d'informations et documentation des problèmes quotidiens des sans-papiers ;
- travail en réseau avec d'autres acteurs du secteur de la migration;
- travail d'information et de sensibilisation;
- lobbying politique.

En 2016, le service a proposé 2387 consultations (total de 731 dossiers) à 471 particuliers, 127 couples, 131 familles avec 164 enfants ainsi que deux mineurs non accompagnés provenant de 83 pays différents. Parmi ces personnes, 417 ont sollicité pour la première fois le service. Le nombre de consultations a augmenté de 26% par rapport à l'année précédente.

Plus de la moitié des demandes ont pu être réglées en une seule consultation. La rédaction de dossiers concernant des cas de rigueur, de même que les conseils en matière de mariage, ont nécessité des clarifications plus longues et approfondies. Le service s'efforce toujours de donner aux personnes qui le consultent les moyens d'entreprendre de manière autonome les démarches nécessaires. Ce qui permet souvent d'éviter de devoir recourir à une représentation juridique payante.

La majorité des demandes portent sur la régularisation du séjour. Les questions concernant la santé, le mariage, l'école/l'éducation ou des problèmes d'emploi sont aussi importantes. Le service accorde au besoin de petites aides financières d'urgence, et verse régulièrement des soutiens pour l'obtention de documents (p. ex. en lien avec la reconnaissance d'enfants ou des mariages). Il ne propose pas d'aide à la recherche de logements ou d'emplois. Sans le soutien de spécialistes, les sans-papiers n'auraient souvent pas la possibilité de défendre leurs droits. Dans de nombreux cas, ils sont simplement heureux de pouvoir enfin raconter leur histoire personnelle dans un environnement de confiance.

Les consultations sont assurées par deux collaboratrices, épaulées par plus de 20 bénévoles. Ces derniers bénéficient d'une solide introduction et d'un bon encadrement et suivent régulièrement des formations continues. Ces mesures ont permis de constituer un groupe de personnes très engagées, qui disposent de connaissances étendues dans ce domaine spécialisé et se soutiennent réciproquement.

Au printemps 2017, le service de consultation a déménagé dans de nouveaux locaux à l'Effingerstrasse 35 à Berne. Des consultations sont également proposées un mercredi

après-midi sur deux dans le cadre du «goûter» organisé à la rue Dufour 65 à Bienne dans les bureaux de l'Aide aux passants des Eglises biennoises. Le service collabore en outre avec le Centre bernois de consultation juridique pour personnes en détresse ainsi qu'avec l'assistance médicale pour les sans-papiers de la Croix-Rouge suisse, l'Aide aux passants des Eglises, le service du travail social de l'Eglise catholique à Berne, mais aussi et surtout avec d'autres services pour sans-papiers dans toute la Suisse.

Lors de manifestations très diverses, y compris au sein des paroisses, le comité et les collaboratrices et collaborateurs donnent des informations sur la vie des personnes n'ayant pas d'autorisation de séjour en règle et sur le travail accompli par le service de consultation. Un bulletin paraît deux fois par année. L'association mène des entretiens avec des parlementaires et des responsables politiques au niveau communal et cantonal, et participe à des campagnes de la plate-forme nationale pour les sans-papiers. Le réseau «Wir alle sind Bern» a été créé avec des personnes engagées pour étudier notamment l'idée d'une «city-card» - une pièce d'identité pour toutes les personnes vivant dans une ville

Le service de consultation est une institution reconnue par les autorités dans le canton de Berne et dispose d'un savoir et d'un réseau de relations très spécifiques nécessaires à l'accomplissement de ce type de travail.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet www.sanspapiers-bern.ch.

3. Finances

Des mesures supplémentaires, comme notamment la course de solidarité avec les sans-papiers organisée chaque année un samedi du début du mois de septembre sur la place de la Collégiale, ont permis à l'association de gagner de nombreux nouveaux donateurs et donatrices. Grâce à ces recettes et aux contributions de fondations en faveur de projets, l'effectif du personnel a pu être augmenté au cours des dernières années. Cependant, la demande ne cesse d'augmenter et la charge de travail des conseillères reste considérable. En 2017, 205 pour cent de postes sont affectés au service de conseil, 40% aux relations publiques et à la recherche de fonds, et 50 % à la comptabilité et l'administration.

En 2016, les dépenses de l'association ont atteint près de 500'000 francs. Ce montant comprend 3427 heures de travail non payé comptabilisées sous les charges et sous les recettes (sans paiements effectifs) à raison de CHF 30.-/heure, soit un total de 102'825 francs. Le capital de l'association a pu être un peu augmenté, ce qui lui donne ainsi une certaine sécurité pour la couverture des frais de personnel et de location, notamment en cas de fluctuation des recettes.

L'association ne reçoit aucune subvention de l'Etat. Une intervention politique demandant un soutien de la ville de Berne était encore pendante au mois d'août 2017.

4. Contributions des Eglises

De nombreuses paroisses réformées et catholiques soutiennent le service de consultation pour sans-papiers par des collectes ou des contributions annuelles. Outre les contributions des membres, les seules recettes «sûres» de l'association sont les contributions des partenaires de la Conférence interconfessionnelle (CIC) (qualifiées de subventions dans les comptes de l'association).

Ces dernières années, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont versé 50'000 francs et l'Eglise catholique romaine 13'000 francs pour soutenir l'association. Les catholiques-chrétiens et les communautés juives ont payé leur cotisation de membre de 250 francs. Le Conseil synodal recommande de poursuivre cet engagement diaconal en faveur de personnes vivant totalement en marge de la société. Ces contributions ne sont pas indexées sur le renchérissement du coût de la vie.

Le Conseil synodal